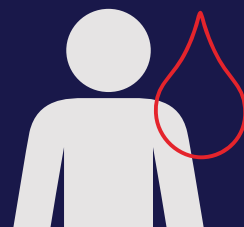


DON DE SANG AUTOLOGUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

À lire avant le don



Avant le don

- Juste avant le don, boire un minimum de 500 ml d'eau ou de jus et manger quelque chose de salé. Ceci favorise le maintien du volume sanguin ainsi que l'expérience positive du don.
- S'assurer de bien manger en évitant les aliments gras (ex. bacon, aliments fris, etc.)
- Accepter qu'Héma-Québec vérifie :
 - sa température;
 - son taux d'hémoglobine (l'hémoglobine est une protéine contenant du fer qui se trouve à l'intérieur des globules rouges).
- Signer un consentement au don.
- Plongées sous-marine : s'abstenir de faire de la plongée sous-marine dans les 24 heures précédant un don.

Après le don

- Se reposer et boire beaucoup de liquides comme de l'eau ou du jus. Éviter les boissons alcoolisées.
- Garder le pansement qui recouvre le site de ponction pendant six heures.
- Éviter toute activité physique intense pendant six à huit heures.
- En cas de faiblesse : s'asseoir et placer la tête entre les genoux ou s'allonger avec les jambes surélevées pendant quelques minutes. Selon la nature du travail ou du sport auquel le donneur s'adonne, il peut avoir besoin d'un délai additionnel avant de retourner à ses activités (p. ex. chauffeur d'autobus, opérateur de machinerie lourde, etc.).
- En cas de faiblesse en conduisant : se stationner de façon sécuritaire et repartir lorsqu'on se sent bien, ou en demandant de l'aide.
- Communiquer avec Héma-Québec au 1 888 666.HEMA (4362) si vous avez une réaction indésirable.
- Plongées sous-marine : s'abstenir de faire de la plongée sous-marine dans les 24 heures après le don de sang.

Tests effectués

Héma-Québec analyse tous les dons de sang qu'elle prélève afin de détecter les maladies transmissibles par le sang :

- hépatites A, B et C;
- virus du lymphome humain à cellules T (HTLV I/II);
- syphilis;
- virus de l'immunodéficience humaine (VIH);
- virus du Nil occidental (VNO);
- phénotypes (ABO et Rh);
- parvovirus;
- tout autre test nécessaire en lien avec la mission d'Héma-Québec.

Dans le cas d'un résultat positif :

- le donneur est avisé et ses résultats sont conservés de façon confidentielle, mais partagés avec la Société canadienne du sang, pour indiquer la période durant laquelle il ne peut plus donner;
- un résultat positif sera signalé à la direction régionale de la santé publique, dans les cas où la loi l'exige.

Effets indésirables

Les donneurs ne ressentent habituellement aucune sensation désagréable au cours du don, mais il demeure possible que les effets indésirables suivants se produisent :

- ecchymose (bleu) au site de ponction;
- douleur ou engourdissement au bras;
- nausée, vomissement, évanouissement;
- fatigue le lendemain du don;
- inflammation d'une veine du bras (phlébite superficielle).

Utilisation des renseignements personnels

Les produits prélevés servent à la transfusion. En de rares occasions, ils peuvent aussi servir à des fins d'enseignement, d'analyses de laboratoire spécialisées (médecine transfusionnelle), de contrôle de la qualité du produit ou d'aide internationale.

Héma-Québec recueille les renseignements personnels des donneurs par l'entremise de leurs interactions avec le personnel et des questionnaires remplis. Ces renseignements sont obligatoires pour effectuer un don de sang. Ces renseignements, incluant les résultats d'analyses, sont utilisés pour déterminer l'admissibilité au don de sang, gérer le don et communiquer avec les donneurs.

Héma-Québec peut communiquer des renseignements à la Société canadienne du sang et à des centres hospitaliers ou autres centres de transfusion sanguine, dont certains sont situés hors Québec, pour des raisons de sécurité des receveurs de produits sanguins.

Les donneurs peuvent consulter leurs renseignements personnels et les faire rectifier en communiquant avec le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à l'adresse courriel suivante :

responsable.acces@hema-quebec.qc.ca

Comment prévenir une carence en fer liée aux dons de sang ?

Un don de sang contient beaucoup de fer. Il se peut donc que vos réserves de fer doivent être remplacées avec une ordonnance de fer oral et/ou intraveineux qui sera rédigée par le médecin qui a prescrit le don autologue.

À tout moment, le donneur peut changer d'avis et décider de ne pas donner.

Pour plus d'information

1 888 666-HEMA (4362), poste 5404
www.hema-quebec.qc.ca

